

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : Mme Stéphanie HUGUES (HÉLESMES)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 49

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 45

Membres présents : 39

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Jean- François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean- Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) est arrivée à 17h57 ; elle a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/249B

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 6

M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES),
M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) a donné pouvoir à M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD),
M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND),
M. Bruno LEJEUNE (OISY) a donné pouvoir à M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY),
Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) a donné pouvoir à M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN),
M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN)

Membres absents excusés : 4

M. Michel BLAISE (BELLAIN), M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES), M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER)

INTERVENTIONS ORALES

SIAVED : Présentation du nouveau marché de collecte des Ordures Ménagères

Mme Dominique ADEL, Technicienne SIAVED en charge du projet

Cf. Annexe 1

DÉLIBÉRATIONS

24/221B Charte "Relation Fournisseurs et Achats Responsables" (RFAR) : Autorisation de signature

Afin d'accélérer la prise en compte du développement durable dans les marchés publics à venir, la collectivité souhaite mettre en place une politique d'achat responsable.

Mise en place par les services de l'Etat, la Charte proposée vise à inciter les acheteurs privés ou publics à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs et ce, par le biais de ses 10 engagements :

1. Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
2. Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives,
3. Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,
4. Impliquer les organisations signataires dans leur filière,
5. Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie,
6. Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
7. Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
8. Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats,
9. Une fonction achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
10. Une fonction de médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise ou la collectivité.

Les signataires de la Charte RFAR sont appelés à mettre en place un processus de pilotage d'amélioration de leur relation fournisseurs.

La signature de cette charte n'est conditionnée à aucune contribution financière. En interne, cela se traduira par la mise en place d'un plan de progrès pluriannuel.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la charte « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

24/222B Protection sociale complémentaire - Risque Prévoyance : Adhésion auprès du Centre De Gestion 59 (CDG59) à la convention et participation financière pour les agents de la CAPH

La protection sociale complémentaire recouvre deux champs : le risque santé et le risque prévoyance.

Cette première délibération concerne le volet prévoyance.

Depuis 2007, les collectivités ont la possibilité de participer financièrement aux contrats de leurs agents selon deux cas de figure :

- ✓ par la conclusion d'une convention de participation à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Dans ce cas, l'aide ne peut être versée qu'au bénéficiaire des agents ayant souscrit au contrat faisant l'objet de la convention de participation,
- ✓ Ou par le versement d'une aide aux agents ayant souscrit un contrat individuel dit labellisé. Option retenue jusqu'à présent par La Porte du Hainaut qui, depuis 2020, participe à hauteur de 30 € mensuels proratisés au temps de travail.

Toutefois, au vu de l'augmentation des taux de cotisation sur les prévoyances au 1^{er} janvier 2025 et afin de permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle de qualité tout en conservant la faculté de percevoir la participation de l'employeur, il est désormais opportun de conclure une convention de participation par le Centre de Gestion 59, qui a retenu suite à un appel d'offre le prestataire Collecteam.

Par ailleurs, afin d'amener davantage d'égalité, en ne pénalisant pas les agents qui souhaitent prendre un temps partiel, qui concerne davantage les femmes, il est souhaité que cette participation de 30 € ne soit plus proratisée au temps de travail.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'instaurer la participation de La Porte du Hainaut au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le Centre de Gestion 59 pour le risque prévoyance.
- de conclure une convention de participation par le Centre de Gestion 59 à compter du 1er janvier 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en découlant et notamment les documents d'adhésion au dispositif du Centre de Gestion 59.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif de chaque exercice comptable.

Adoptée à l'unanimité

24/223B Protection sociale complémentaire - Risque Santé : Participation financière de la CAPH pour les agents - Ajustement
--

Cette seconde délibération concerne le volet « Risque ».

La Porte du Hainaut participe depuis 2020 dans le cadre de la procédure dite de labellisation aux dépenses de protection sociale complémentaire des agents en activité à hauteur de 30 € mensuels maximum.

Cette participation était jusqu'alors proratisée en fonction du temps de travail.

Dans le même objectif de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, ces dernières étant plus souvent concernées par le temps partiel, le Bureau communautaire décide :

- à compter du 1^{er} janvier 2025, de maintenir la participation employeur dans le cadre de la procédure dite de labellisation, aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et privé en activité à La Porte du Hainaut pour le risque santé à hauteur de 30 € mensuel maximum quel que soit le temps de travail de l'agent.
- d'acter que cette participation sera versée directement aux agents et ne sera plus proratisée en fonction du temps de travail. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur.
- d'acter qu'une enveloppe estimative de crédits liés à cette dépense est prévue au Budget Primitif de chaque exercice comptable dans le cadre des frais inhérents aux charges de personnel.

Adoptée à l'unanimité

24/224B Frais de déplacements professionnels : Prise en charge pour les agents publics de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut - Actualisation

L'objectif de cette délibération est de cadrer le remboursement des frais de déplacements des agents de la CAPH.

A noter que l'ensemble des frais devront être systématiquement justifiés par une facture ou toute autre pièce justificative.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'actualiser la prise en charge des frais de déplacements professionnels des agents publics de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les ordres de missions et états de frais de déplacements.
- d'acter qu'une enveloppe estimative de crédits liés à cette dépense est prévue au Budget Primitif de chaque exercice comptable dans le cadre des frais inhérents aux charges de personnel.

Adoptée à l'unanimité

24/227B Parc d'Activités Les Pierres Blanches à Denain : Cession d'un terrain non bâti à VERSO ENERGY - Délibération modificative (n°22/158B)

Il s'agit ici d'une délibération modificative faisant suite à une modification de projet de la société Verso Energy, spécialisée dans la production et la distribution d'hydrogène.

A l'origine, la surface à acquérir était de 40 954 m², une délibération en ce sens a été approuvée par le Bureau Communautaire en septembre 2022.

Cependant, des modifications ont été apportées au projet, l'entreprise a rationalisé sa consommation d'espace et estime à 15 000 m² la surface nécessaire à la réalisation du projet.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter la modification de la délibération initiale n°22/158B, adoptée par le Bureau Communautaire du 26 septembre 2022, qui approuve la cession des parcelles cadastrées section AY n°378p et n°381p, à la société Verso Energy.
- d'accepter la modification de la surface à acquérir, passant de 40 954 m² à 15 000 m², sous réserve de l'établissement du document modificatif du parcellaire cadastral des parcelles AY378 et AY381.
- d'approuver la cession du terrain désigné ci-dessus, au prix de 10 € HT/m².
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente.
- d'affecter les crédits en recette sur la ligne de gestion DAE-7015-632 du budget ZAC Les Pierres Blanches.

Adoptée à l'unanimité

24/228B Parc d'Activités Les Bruilles à Escautpont : Cession d'un terrain non bâti à la société DECORTE MENUISERIE (AL 257p, 259, 273p, 274, 275 et 278) et abrogation de la délibération n°22/074B

Localisée à Fresnes-sur-Escaut, l'entreprise DECORTE MENUISERIE est spécialisée dans le secteur d'activité des travaux de menuiserie bois et PVC. Elle souhaite acquérir un terrain d'une surface d'environ 4 658 m² appartenant à la CAPH sur le Parc d'Activités Les Bruilles pour construire un bâtiment d'environ 570 m² afin d'accueillir son activité.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acter l'abrogation de la délibération du Bureau Communautaire n°22/074B en date du 9 mai 2022.
- de vendre à l'entreprise DECORTE MENUISERIE, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de la CAPH, un terrain non bâti situé sur le Parc d'Activités Les Bruilles à Escautpont, cadastré section AL nos257 pour partie, 259, 273 pour partie, 274, 275 et 278, d'une superficie globale de 4 658 m² sous réserve de l'établissement d'un document modificatif du parcellaire cadastral, au prix de 16 €/HT/m², soit un prix prévisionnel de 74 528 €.

La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.

- de prévoir que la CAPH puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion 632-7015-DAE-ZAE_BRUIL au Budget Annexe Aménagement ZAE (413).

Adoptée à l'unanimité

24/229B Cession à la SAFER d'une emprise foncière agricole d'une surface de 185 655 m² sur la commune de Hordain

A partir de 2011, la CAPH s'est rendue propriétaire de parcelles agricoles sur la commune de Hordain afin d'aménager une nouvelle Zone d'Activités. Cependant, des cavités ont été découvertes, empêchant la réalisation du projet.

Depuis ces parcelles sont en gestion par la SAFER, et mise à disposition à 2 agriculteurs. Afin que cette redistribution de la propriété des terres soit menée en toute transparence et selon les usages du secteur agricole, il est proposé de recourir aux services de la SAFER qui lancera une publicité pour la mise en vente de ces terres, et les attribuera aux exploitants qu'elle choisira à l'issue de cette publicité, avec une priorité aux exploitants qui seront impactés par l'aménagement de la ZA Hordain II.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter la mise en vente des parcelles concernées et classées en zone agricole au PLUi sur le secteur Hordain-Hainaut et listées ci-dessous :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface totale	Surface à acquérir	NC
LES QUATRE MADAME	ZB	0005		32 a 20 ca	32 a 20 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0006		31 a 70 ca	31 a 70 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0007		39 a 40 ca	39 a 40 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0008		6 a 10 ca	6 a 10 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0009		46 a 90 ca	46 a 90 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0010		1 ha 57 a 50 ca	1 ha 57 a 50 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0011		2 ha 61 a 80 ca	2 ha 61 a 80 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0012		1 ha 99 a 40 ca	1 ha 99 a 40 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0047		77 a 10 ca	77 a 10 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0050		83 a 50 ca	66 a 80 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0051		1 ha 33 a 70 ca	89 a 58 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0052		1 ha 73 a 30 ca	1 ha 17 a 84 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0110		1 ha 52 a 20 ca	1 ha 52 a 20 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0128		2 ha 14 a 30 ca	1 ha 05 a 01 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0167		48 a 12 ca	48 a 12 ca	Terres
LES QUATRE MADAME	ZB	0175		1 ha 60 a 44 ca	1 ha 60 a 44 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0179		8 a 37 ca	8 a 37 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0181		11 a 98 ca	11 a 98 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0183		45 a 28 ca	45 a 28 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0185		22 a 22 ca	22 a 22 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0189		24 a 71 ca	24 a 71 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0191		48 a 03 ca	48 a 03 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0193		66 a 81 ca	66 a 81 ca	Terres
A DROITE DU CHEMIN D AVESN	ZB	0197		37 a 06 ca	37 a 06 ca	Terres

- d'accepter la signature d'une promesse de vente au projet de la SAFER des terrains d'une surface d'environ 185 655 m², sous réserve d'arpentage, au prix de 2,10 €/m².
- de consentir à la SAFER une option d'achat jusqu'au 30 juin 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la promesse de vente avec la SAFER, puis à signer les actes de vente avec la SAFER ou les exploitants agricoles qui s'y substitueront.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur le ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_HORD du Budget Principal.

24/230B Parc d'Activités des Six Marianne à Escaudain : Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise BVI-INVEST.FR ECO ESCAUDAIN

En 2022, La Porte du Hainaut a vendu à la société BVI-INVEST.FR ECO ESCAUDAIN un terrain à bâtir sur le Parc d'Activités des Six Marianne pour construire des locaux d'activités.

Pour garantir la construction du bâtiment, il a été convenu une participation de la CAPH à la commercialisation des cellules par la prise à bail de surfaces, jusqu'à la commercialisation de 50% des surfaces et ce, pendant un délai maximum de 2 ans.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter la conclusion du protocole d'accord et d'autoriser le versement à BVI-INVEST.FR ECO ESCAUDAIN de la somme de 113 399,13 € conformément à la délibération du Bureau Communautaire n°21/048B.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ledit protocole.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus à la Décision Modificative n°2 au Budget 2024 et sont affectés à la ligne de gestion 01-65888-DSF-CH_FI_EXC du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

24/233B Aides à la pierre : Octroi de subventions et/ou d'agrèments pour le logement social

La délibération aborde l'octroi de subvention pour le logement social pour cette fin d'année 2024 :

- ✓ 13 opérations de construction (Bouchain, Denain, Escaudain, Haulchin, Millonfosse, Raismes et Trith-Saint-Léger) - Montant : 879 000 € pour la CAPH / 677 640 € pour l'Etat,
- ✓ 7 opérations de réhabilitation (Bellaing, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Raismes et Trith-Saint-Léger) - Montant : 657 237 € pour la CAPH / 1 786 091 € pour l'Etat.

Le détail est repris ci-dessous :

Opération	Code Projet	Exercice	COMMUNES	Adresse	Opérateur	Nb PLAI dont RD	Nb PLUS dont RD	Nb PLS	Nb PAM	Nb PALU LOS ERBM	Nb PALU LOS FNAP	Nb Démolition	Sub_Etat	Sub_CAPH
Réhabilitation	923	2024	BELLAING	Rue des Charmes_Béguinage	SIGH	0	0	0	0	0	10	0	70 840 €	30 000 €
Offre nouvelle	937	2024	BOUCHAIN	Rue Hubert Galez	MAISONS ET CITES	8	19	11	0	0	0	0	51 616 €	72 000 €
Offre nouvelle (NPNRU)	943	2024	DENAIN	NPNRU A1 Basly - Bâtiment B4 Ouest **	SIGH	2	4	2	0	0	0	0	20 000 €	18 000 €
Offre nouvelle (NPNRU)	944	2024	DENAIN	NPNRU A1 Basly - Bâtiment B4 Est **	SIGH	4	8	2	0	0	0	0	30 000 €	36 000 €
Offre nouvelle (NPNRU)	945	2024	DENAIN	NPNRU A1 Basly - Bâtiment B5	SIGH	6	11	2	0	0	0	0	0 €	54 000 €
Offre nouvelle (NPNRU)	946	2024	DENAIN	NPNRU A1 Basly - Bâtiment B1	SIGH	12	19	4	0	0	0	0	0 €	108 000 €
Offre nouvelle	882	2024	DENAIN	28 rue Jules Mousseron (AA)	PARTENORD HABITAT	0	3	0	0	0	0	0	48 000 €	9 000 €
Réhabilitation	839	2024	DENAIN	Rue Louis Petit	SIGH	0	0	0	0	0	4	0	28 336 €	13 000 €
Réhabilitation	838	2024	DOUCHY-LES-MINES	Rue Anatole France	SIGH	0	0	0	0	0	61	0	432 124 €	183 000 €
Offre nouvelle	932	2024	ESCAUDAIN	Rue de Ruhla - Phase 2	SIGH	3	3	2	0	0	0	0	19 356 €	27 000 €
Réhabilitation	930	2024	ESCAUDAIN	Cité d'Alsace *	SIA HABITAT	0	0	0	0	0	43	0	304 615 €	129 000 €
Réhabilitation	922	2024	ESCAUDAIN	Rue Ledru Rollin	SIGH	0	0	0	0	0	4	0	28 336 €	10 000 €
Offre nouvelle	303	2024	HAULCHIN	Rue Robert Schumann	CLESENCE	25	42	16	0	0	0	0	161 300 €	225 000 €
Démolition	936	2024	LOURCHES	75 B Cité Scheider	MAISONS ET CITES	0	0	0	0	0	0	1	4 107 €	0 €
Offre nouvelle	902/939	2024	MILLONFOSSE	Roule d'Hasnon	SIGH	10	12	11	0	0	0	0	64 520 €	90 000 €
Offre nouvelle	823	2024	RAISMES	Avenue du Château d'eau et Rue de l'usine (AA)	PARTENORD HABITAT	0	8	0	0	0	0	0	128 000 €	24 000 €
Réhabilitation	929	2024	RAISMES	Cité Lagrange *	SIA HABITAT	0	0	0	0	50	0	0	851 000 €	248 237 €
Offre nouvelle	941	2024	TRITH SAINT LEGER	Rue Cuvelette	CLESENCE ALTER EGO	13	23	7	0	0	0	0	83 876 €	117 000 €
Réhabilitation	924	2024	TRITH SAINT LEGER	Clos Aragon	SIGH	0	0	0	0	0	10	0	70 840 €	44 000 €
Offre nouvelle	928	2024	TRITH SAINT LEGER	Rue de l'Egalité - Béguinage	CLESENCE	11	20	7	0	0	0	0	70 972 €	99 000 €
Offre nouvelle	897	2024	TRITH SAINT LEGER	Chemin des Bourgeois - Résidence étudiante	CLESENCE ALTER EGO	0	0	15	0	0	0	0	0 €	0 €
TOTAL						94	172	79	0	50	132	1	2 467 838 €	1 536 237 €

Les subventions indiquées sont des subventions maximum et prévisionnelles.
* logements miniers
** subvention Sub_Etat liée à l'appel à projets "matériaux biosourcés"

Au total pour cette année 2024, ce sont 619 logements financés en offre nouvelle, 182 logements financés en réhabilitation dont 50 logements miniers et 151 logements démolis.
Pour un montant total de près de 4,6 M€ sur l'enveloppe déléguée des aides à la pierre Etat et près de 2,5 M€ sur l'enveloppe CAPH.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer, à la fois pour le compte de l'Etat et pour le compte de la CAPH, au titre des aides complémentaires, les subventions et agréments portant sur les opérations de logements sociaux. Le montant des subventions calculées au vu des plans de financement prévisionnels doit être considéré comme un montant maximum.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions relatives aux opérations financées relevant de l'article R.331-76-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au versement des subventions.
- d'acter que l'opération millésimée ALS24 est portée à 2 428 389 €. L'opération millésimée DALP24 est, quant à elle, portée à 4 622 686 €. Dans le cadre du Budget Primitif 2025, les Autorisations de Programme (AP) 703 (programme ALS, pour le compte de la CAPH) et 704 (DALP, pour le compte de l'Etat) feront l'objet d'une actualisation, par délibération, afin de tenir compte de ces montants.

Adoptée à l'unanimité

24/234B Neuville Sur Escaut - Rue Brossolette : Autorisation de cession par l'EPF à la commune de Neuville sur Escaut

La Porte du Hainaut, la commune de Neuville-sur-Escaut et l'EPF ont signé en 2008 une convention de portage foncier pour la réalisation d'un projet habitat sur la commune. Cette convention définit les conditions d'intervention de l'EPF et les modalités de cession des biens de l'opération « Rue Brossolette ». Plusieurs avenants ont été signés et la convention a été renouvelée une fois en 2013 afin de finaliser le projet.

La quasi-totalité des parcelles acquises par l'EPF, pour les besoins de l'opération, ont été vendues pour une partie au bailleur Habitat du Nord et pour une autre partie à la SCCV Neuville Les Près pour la construction de 236 logements au total.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser la vente par l'EPF au profit de la commune de Neuville sur Escaut de la parcelle cadastrée U454 d'une contenance de 12 610 m² pour un montant de 17 654 € TTC.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :
M. Jean-Michel MICHALAK (membre du CA de l'EPF)

Adoptée à l'unanimité

24/235B Association Pictanovo : Subvention 2024

Depuis 2013, la CAPH adhère à Pictanovo, association qui met en œuvre la politique d'appui à la production audiovisuelle et développe la filière Image en Hauts-de-France.

Elle participe notamment au développement de la branche audiovisuelle du Site Minier d'Arenberg-Porte du Hainaut : Arenberg Creative Mine en contribuant à la valorisation du site auprès des productions, à l'envoi de repérages sur site et à l'accompagnement du site sur les salons professionnels type Séries Mania, représentation de la structure en extérieur (ex. Salon des Tournages à Paris), accompagnement à l'organisation de résidences professionnelles (cf CinéComédies Lab).

Néanmoins, force est de constater que l'environnement professionnel de la production de films est en pleine mutation : les formats séries dominant, tout comme le développement de formats dédiés aux réseaux sociaux ; les modèles de production changent donc également.

Depuis 2022 et les 3 derniers tournages classiques accueillis (Braqueurs, Suzon COURCHELLE et Gueules Noires), PICTANOVO œuvre donc au soutien de l'arrivée de ces nouveaux formats sur le site, en attente à ce jour de résultat.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association PICTANOVO une subvention d'un montant de 50 000 € au titre de la participation de la CAPH au budget de fonctionnement de PICTANOVO pour l'année 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à signer la convention d'objectifs nécessaire au versement de la subvention.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense ont été prévus au Budget Primitif 2024 et sont affectés sur la ligne de gestion 65-65748-SIT-ACT_CINE du Budget Annexe Arenberg Creative Mine.

Ne prend pas part à la discussion et au vote l'élu membre du CA de PICTANOVO :
M. Aymeric ROBIN (titulaire)

Adoptée à l'unanimité

24/236B Château de la Princesse d'Arenberg - Maîtrise d'œuvre du clos et couvert : Autorisation de signature du marché public
--

Élément d'attractivité au sein du PLUi, le site du Château de la Princesse répond à l'enjeu de développement touristique et économique de notre territoire.

Compte tenu de l'état de vétusté du Château de la Princesse, il y a lieu d'engager une opération globale de réhabilitation du clos et du couvert de l'ouvrage.

Pour cela, la CAPH a procédé au lancement d'une consultation relative à la désignation d'une équipe de Maîtrise d'Œuvre spécialisée afin de lui confier les études de conception bâtementaire ainsi que le suivi de la réalisation des travaux.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 décembre dernier a retenu l'offre présentée par le groupement Agence VALERI Florian (Mandataire) / BERIM (cotraitant) pour un montant global de 262 450 € HT (Forfait provisoire + mission OPC - Ordonnancement, Pilotage et Coordination) dans la mesure où cette offre apparaissait comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer, exécuter et régler le marché conclu avec le groupement Agence VALERI Florian (Mandataire) / BERIM (Cotraitant).
- d'acter que cette opération s'inscrit dans une Autorisation de Programme (AP), référencée RENOVAT, présentée dans une délibération globale des AP/CP, ajustées dans le cadre du Budget Primitif 2025.
- d'acter que les Crédits de Paiement (CP) liés à l'exercice 2025 sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion PAT-64-2313-CHA_PRIN-TOU-CHA_PRINC.

Adoptée à l'unanimité

24/237B Stratégie Jeunesses Éducation Populaire 15-25 ans - Accueil d'un Volontaire en Solidarité Internationale sur le territoire de La Porte du Hainaut : Subvention à l'association ADICE

La Porte du Hainaut a l'ambition de renforcer ses actions relatives aux engagements citoyens et l'accompagnement à la mobilité internationale. Ce sont des enjeux qui figurent aussi bien dans la

Stratégie Jeunesses-Éducation Populaire que dans le Projet de Territoire 2024-2044. La CAPH a pris connaissance et a été retenue à l'appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires Volontaires », porté par le GIP France Volontaires. Ce dernier pilote à l'échelle nationale le déploiement de dispositifs de volontariats notamment le Volontariat de Solidarité Internationale, VSI.

Aussi, il est proposé d'expérimenter avec l'association ADICE l'accueil d'une unique mission de Volontariat de Solidarité International francophone. L'ambition est d'avoir un volontaire en tant qu'« Ambassadeur de l'engagement citoyen et de la mobilité à l'international » auprès des jeunes de La Porte du Hainaut dans les mêmes conditions que les stagiaires de longue durée. L'association ADICE s'occupera du suivi administratif et financier de la mission de volontariat.

Le VSI sera accueilli tout au long de l'année 2025 au sein de la Direction Innovation et Cohésion Sociale pour mettre en œuvre ces missions, en binôme avec l'agent en charge de la coordination de la Stratégie Jeunesses pour le suivi opérationnel et pédagogique. Le coût annuel de la mission de Volontariat de Solidarité Internationale est de 35 145 €, avec un reste à charge financier de 9 500 € pour la Communauté d'Agglomération. Le reste des co-financements proviennent pour 18 037 € du FONJEP et 7 608 € de France Volontaires.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accorder à l'association ADICE (Association pour le Développement des Initiatives Citoyennes et Européennes) une subvention d'un montant de 9 500 € pour l'accueil d'un Volontaire en Solidarité Internationale pour une durée de 12 mois à partir de janvier 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 et sont affectés sur la ligne de gestion JEU-52-65748-CS-SOUT_JEU.

Adoptée à l'unanimité

24/238B Contrat Local de Santé : Subvention à l'association FACE MEL HAINAUT pour l'organisation de stages de découverte et d'un forum des métiers de la santé

En dépit d'un potentiel de recrutement important pour faire face aux besoins de soins croissants de la population, les métiers de la santé et du soin connaissent ces dernières années un manque d'attrait accéléré par la crise COVID.

Les élèves s'orientent généralement vers des métiers qu'ils connaissent, qui sont socialement visibles et qui se trouvent à proximité de leur domicile. S'ils s'orientent peu vers les formations sanitaires, c'est notamment parce qu'ils ont peu d'occasions dans leur cursus scolaire de découvrir les différents métiers de la santé. Quand ils s'y orientent, ils se retrouvent souvent rapidement en situation d'échec par méconnaissance de la réalité des métiers et des attendus des formations correspondantes.

Il est donc nécessaire de faire découvrir la diversité des métiers de la santé aux élèves le plus tôt possible dans leur cursus scolaire afin d'élargir leurs horizons, mais également de les informer sur les modalités d'accès aux formations correspondantes.

C'est la raison pour laquelle La Porte du Hainaut souhaite, dans le cadre des travaux du Contrat Local de Santé, expérimenter la réalisation de deux stages collectifs itinérants de découverte des métiers de la santé, ainsi que l'organisation d'un forum de découverte des métiers de la santé à destination des élèves des classes de 3^{ème} des collèges du territoire.

Le projet est porté par l'association FACE MEL qui agit de longue date en direction des publics scolaires pour leur permettre de mieux appréhender le monde de l'entreprise au travers de préparation aux stages, de découverte de métiers et de l'entrepreneuriat.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de 11 150 € à l'association FACE MEL HAINAUT pour la réalisation d'une action de promotion et de découverte des métiers de la santé sur le territoire de La Porte du Hainaut comprenant :
 - ✓ l'organisation de stages collectifs au sein de structures locales de santé,
 - ✓ l'organisation d'un forum « Découverte et sensibilisation des métiers de la santé ».

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2024 et sont affectés à la ligne de gestion SANT-412-65748-CS- SOUT_CLS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

24/239B Lutte contre les conduites addictives : Convention entre la CAPH et la CAVM dans le cadre du financement 2024 pour le dispositif ' Accompagnement Individuel Renforcé ' (AIR)

La lutte contre toutes les formes de conduites addictives est une priorité partagée par tous.

Cette mobilisation contre les addictions revêt un caractère global, tant sur le plan sanitaire que social, dans une logique de santé, de prévention de la délinquance et du renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique. Par ces sujets, elle se trouve donc au cœur de la finalité de notre Projet de Territoire, investir dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au cœur du développement humain.

Nous le savons, l'alcool est largement impliqué dans les violences du quotidien, notamment intrafamiliales, mais aussi les accidents mortels routiers et l'insécurité liés au trafic de drogues n'épargne aucune ville, ni aucun territoire rural.

Conscients de cette réalité, et en lien avec le Parquet de Valenciennes, les élus de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut se sont mobilisés afin de proposer une action conjointe qui intègre la dimension de la prévention des risques et de la réitération.

Ce dispositif dénommé AIR (Accompagnement Individuel Renforcé) est établi dans un cadre d'alternatives aux poursuites et reste orienté vers la prévention de la récidive en favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

En 2023, sur 76 personnes accompagnées sur l'arrondissement de Valenciennes, 27 étaient domiciliées sur le territoire de La Porte du Hainaut dont 5 en quartier Politique de la Ville.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole une participation financière de 32 786 € au titre du co-financement du dispositif d'Accompagnement Individuel Renforcé sur l'arrondissement pour l'année 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2024 et sont affectés à la ligne de gestion CS-52-657358-CS- SOUT_CS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

24/240B Renouvellement urbain minier - Cité Chabaud Latour à Denain : Acquisition d'un immeuble non bâti à Maisons et Cités - Quartier Chabaud Latour à Denain (AL 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 1762, 1763, 1764, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, 2074 et 2675)

La CAPH mène un ambitieux projet de renouvellement urbain minier sur le quartier Chabaud Latour à Denain et dans ce cadre, les études menées ont permis de valider un programme de requalification de l'ensemble des voiries de la cité ainsi que la création d'un parc autour du city stade existant.

Il s'agira de transformer l'actuel foncier en un parc de jeux comprenant la requalification du city stade, la création d'aires de jeux et de végétalisation de l'espace.

La mise en œuvre du projet nécessite l'acquisition d'un terrain non bâti à côté du city stade appartenant à Maisons & Cités. Ce terrain est composé d'un ensemble de parcelles qui supportait des garages aujourd'hui démolis.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir à Maisons et Cités, un tènement foncier non bâti libre d'occupation sis quartier Chabaud Latour à Denain, au prix de 14 000 €, cadastré :

PARCELLES				SURFACE GLOBALE
AL 311	AL 316	AL 1765	AL 1770	1 084 m ²
AL 312	AL 317	AL 1766	AL 1771	
AL 313	AL 1762	AL 1767	AL 1772	
AL 314	AL 1763	AL 1768	AL 2074	
AL 315	AL 1764	AL 1769	AL 2675	

L'éventuelle TVA appliquée par MAISONS ET CITES s'ajoutera au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par la CAPH.

- de prévoir que la CAPH puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 515-2111-HAB-7000040-RU-RU_DENAIN.

Adoptée à l'unanimité

24/241B Renouvellement urbain minier - Cité Turenne à Denain : Acquisition de deux immeubles non bâtis à SIA HABITAT - 33 rue des Mésanges et 2 rue de la Meuse à Denain (Al 729p et 196p)

Comme pour la délibération précédente, un ambitieux projet de renouvellement urbain minier sur la cité Turenne à Denain est aussi mené et cela a permis de valider un programme de requalification de l'ensemble des voiries de la cité ainsi que la création d'un parc autour du city stade existant et la requalification du Terril Turenne.

Il s'agira de créer une liaison piétonne entre la rue Mathilde et la Résidence des Mésanges ainsi qu'une aire de stationnement desservant le Terril située au sein de la cité Turenne.

La mise en œuvre du projet nécessite l'acquisition de deux terrains non bâtis à SIA HABITAT. Ces terrains représentent respectivement 170 m² pour la liaison piétonne et 100 m² pour l'aire de stationnement sous réserve de l'élaboration d'un document modificatif du parcellaire cadastral.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir à SIA HABITAT deux immeubles non bâtis sis 33 rue des Mésanges et 2 rue de la Meuse à DENAIN, cadastrés section Al nos729 et 196, d'une superficie globale de 270 m², sous réserve de l'élaboration d'un document modificatif du parcellaire cadastral, au prix de 21,06 € HT/m², soit un prix prévisionnel de 5 686,20 € HT. La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérente à la régularisation de l'acte seront supportés par la CAPH.
- de prévoir que la CAPH puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 515-2111-HAB-7000040-RU-RU_DENAIN.

Adoptée à l'unanimité

24/242B Renouveau Urbain Minier - Requalification et aménagement des espaces publics - Lot n°2 : Quartier Schneider à Escaudain, Louches et Roeux : Modification n°7 au marché M19030

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre sur Schneider, il est nécessaire de conclure un avenant n°7 pour permettre la réalisation d'études complémentaires sur la phase 2 du projet. Ces missions complémentaires 6 bis et 8 bis représentent un montant de 8 775 € HT. Par ailleurs, 2 missions complémentaires optionnelles introduites dans les avenants 1 et 3 ne seront pas réalisées et représentent un montant de 10 100 € HT.

L'ajout et le retrait de ces missions complémentaires représentent une minoration de 1 325 € HT du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification de marché n°7 ayant pour objet l'intégration et la suppression de missions complémentaires entraînant une moins-value globale de 1 325 € HT sur le montant du marché.
- d'acter que les crédits liés à la modification n°7 de ce marché sont inscrits au Budget 2024 et affectés sur la ligne de gestion 515-2317-7000020-RU-RU_SCHNEID.

Adoptée à l'unanimité

24/243B Mutualisation et gestion de biens matériels : Acquisition d'un podium d'occasion à la ville d'Hérin

Actuellement, La Porte du Hainaut possède trois scènes mobiles. Ces dernières sont gérées par le service Parc Matériel et sont prêtées aux communes membres de la CAPH pour des événements éphémères en plein air. Une de ces scènes est vétuste et n'offre plus la stabilité requise.

La ville d'Hérin s'est dotée en 2016 d'une scène mobile à destination d'événements éphémères en plein air pour un montant de 27 320 €. Cette dernière étant très peu utilisée, la Ville d'Hérin a décidé de changer d'orientation pour ses événements et n'a donc plus la nécessité de posséder ce genre d'équipement.

Compte tenu de ces éléments, La Porte du Hainaut souhaite faire l'acquisition auprès de la Ville d'Hérin de cette scène mobile d'occasion et ce, afin de remplacer la scène mobile vétuste. Cette procédure se fera par une vente appelée de gré à gré pour un montant de 17 000 €.

L'acquisition permettra de répondre aux demandes des 47 communes du territoire et de pérenniser le prêt, à titre gratuit, de trois scènes mobiles. Cette pérennisation est en lien avec le Projet de Territoire sur le développement de services mutualisés.

Le Bureau Communautaire décide :

- de poursuivre d'approuver l'acquisition de gré à gré d'une scène mobile d'occasion auprès de la Ville d'Hérin pour un montant de 17 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à signer le contrat d'acquisition.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense ont été prévus au Budget Primitif 2024 et affectés à la ligne de gestion 020-2188-MAT-PARC_MAT.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :
M. Jean-Paul COMYN (Hérin)

Adoptée à l'unanimité

24/244B Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS59) : Adhésion et cotisation

Cette délibération propose l'adhésion de la CAPH au CDOS du Nord, organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif Français pour la mise en œuvre, en son nom et sous son contrôle des missions qui lui sont expressément déléguées.

Dans ce cadre, le CDOS du Nord veille à propager les valeurs de l'Olympisme définies par Pierre de Coubertin ; participer aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale, promouvoir la place des femmes dans le sport ainsi que prendre en compte de manière responsable les problèmes d'environnement et de développement durable ; développer, promouvoir et protéger le Mouvement Olympique de son ressort territorial et œuvrer pour maintenir à l'échelle de son territoire, des relations d'harmonie et de coopération avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités publiques et toute organisation pouvant contribuer au développement du Sport mais aussi à la préservation des principes fondamentaux et des valeurs de l'Olympisme.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Porte du Hainaut au Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS59) à compter du 1^{er} janvier 2024.
- d'accepter le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à procéder au paiement de la cotisation annuelle jusqu'en 2026.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 et seront affectés à la ligne de gestion-30-6281-DAS-SPORT_SC du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

24/245B Associations sportives : Octroi de subventions 2025

Le sport de « haut-niveau » participe à l'attractivité et au rayonnement du territoire de La Porte du Hainaut tant au niveau régional qu'au niveau national. A ce titre, la CAPH soutient financièrement les associations entrant dans le champ d'intervention tel que fixé par la grille d'attribution de subvention aux clubs sportifs.

Les subventions pour l'année 2025 sont marquées par une hausse de 4% du budget alloué au dispositif. Cette variation s'explique par les événements suivants :

- ✓ Le non versement de la subvention 2024 au Tennis Club Municipal de Denain pour cause de liquidation judiciaire, ce qui a fait baisser l'enveloppe initialement prévue de 2 225 483,02 € à 2 161 405,52 €,
- ✓ Le retour dans le dispositif du club de waterpolo de Denain sur la division nationale 2,
- ✓ L'arrivée du Denain Tennis Padel la Porte du Hainaut sur le Niveau National 1 féminin de tennis et celle du Tennis Club Trithois en Nationale 2 Masculin,
- ✓ Enfin, les descentes des associations Denain Natation en N1b, Saint Amand Hainaut Basket en Ligue 2, Volley Club Bellaing en N2, Saint Amand Football Club en Régionale 1 et l'Iris Club sentinellois en Départemental 1, qui bénéficieront du maintien de la subvention équivalente à la saison 2023/2024 sauf l'Iris qui vient de connaître 2 descentes successives et dont la subvention sera celle prévue pour le niveau d'évolution de la saison précédente (Régionale 3 - 36 100 €).

Ainsi, le montant total proposé pour l'année 2025 s'élève à 2 271 031,30 €.

Le détail des montants alloués, sous réserve du vote du Budget Primitif de l'année 2025, est repris ci-dessous :

ANNEXE OCTROI DE SUBVENTIONS 2025

IMPUTATION BUDGETAIRE	IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE	NIVEAU	MONTANT ALLOUE EN 2024	MONTANT DE LA SUBVENTION 2025
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association UNION HAINAUT BASKET ST AMAND	Ligue 2 Féminine	451 250,00 €	451 250,00 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association Hand Ball Club PH	D1 Féminine	451 250,00 €	451 250,00 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association ASCDV PH	Pro B Masculine	343 963,51 €	343 963,51 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association Volley Club Bellaing Porte du Hainaut	Nationale 2 Masculine	165 102,45 €	165 102,45 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association CONCORDE OLYMPIQUE TRITH BASKET PH	Nationale 1 Féminine	165 102,45 €	165 102,45 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	BASKET FEMININ ESCAUDAIN	Nationale 1 Féminine	165 102,45 €	165 102,45 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association SCL DENAIN WATER POLO PH	Nationale 2 Masculine		40 612,50 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association SAINT AMAND TENNIS CLUB PH	PRO B Masculin	57 494,66 €	57 494,66 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Denain Tennis Padel Porte du Hainaut	Nationale 1 Féminine		50 906,42 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Tennis Club Trithois	Nationale 2 Masculine		31 644,36 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association DENAIN NATATION PH	Nationale 1B	40 612,50 €	40 612,50 €
024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	Association SAINT AMAND NATATION PH HN	Nationale 2	22 562,50 €	22 562,50 €
024-65748-DAS-SSA	Saint Amand Football Club	Régionale 1	95 000,00 €	95 000,00 €
024-65748-DAS-SSA	Union Sportive Escaudain	Régionale 1	68 590,00 €	68 590,00 €
024-65748-DAS-SSA	FC RAISMES	Régionale 2	49 637,50 €	49 637,50 €
024-65748-DAS-SSA	Iris Club Sentinellois	Régionale 3	49 637,50 €	36 100,00 €
024-65748-DAS-SSA	US Hordain	Régionale 3	36 100,00 €	36 100,00 €
			2 161 405,52 €	2 271 031,30 €

HAUT NIVEAU - 024-65748-DAS-SUBV_CS_NN	1 985 603,80 €
FOOTBALL REGIONAL - 024-65748-DAS-SSA	285 427,50 €
	2 271 031,30 €

entrée dans le dispositif suivant grille

maintien subvention 1ère année retrogradation

Les modalités de versement sont explicitées dans la convention d'objectifs qui sera passée avec chacune des associations.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour l'année 2025, les subventions aux associations sportives reprises dans le tableau ci-dessus, pour un montant maximum total de 2 271 031,30 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions d'objectifs ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont ou seront prévus au Budget Primitif 2025 affectés à la ligne de gestion suivantes :
 - ✓ 024-65748- DAS-SUBV_CS_NN, pour les subventions « niveau national », d'un montant de 1 985 603,80 €,
 - ✓ 024-65748- DAS-SSA, pour les subventions « football régional », d'un montant de 285 427,50 €.

Adoptée à l'unanimité

24/247B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subventions

Lors de sa réunion en date du 7 Octobre 2024, le comité TPE a examiné 5 projets de TPE. La commission 'commerce artisanat et emploi de proximité' a donné un avis favorable.

Le montant des investissements de ces 5 projets s'élève à 136 733 € HT pour 17 emplois créés ou pérennisés avec une participation de la CAPH pour un montant de 31 938 € de subventions.

Le détail de ces TPE est repris ci-dessous :

- Création de l'Entreprise VHTPAP à Wavrechain-Sous-Denain spécialisée dans l'aménagement paysager et travaux publics.
Aide à l'investissement matériel : 6 149 €,
Aide à l'investissement immobilier : 3 089 €.
- Création de l'Entreprise BLEU POUSSIN ET LA LANTERNE DE L'ALCHIMISTE à Denain spécialisée dans l'activité de design graphique et de marketing commercial.
Aide à l'investissement matériel : 1 278 €.
- Création de l'Entreprise LA P'TITE CHRYSALIDE à Lieu-Saint-Amand spécialisée dans la petite enfance et l'accueil d'enfants handicapés.
Aide à l'investissement matériel : 9 716 €.

- Création de l'Entreprise NEWS FRITES à Raismes spécialisée dans la restauration rapide.
Aide à l'investissement matériel : 1 462 €.
- Création de l'Entreprise UNE BRANCHE DE THYM à Hélesmes spécialisée dans l'activité de traiteur.
Aide à l'investissement matériel : 9 483 €,
Aide à l'investissement immobilier : 761 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessus. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2024 et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011P-DAE-TPE.

Adoptée à l'unanimité

24/248B Commission d'enseignes Parc Activités Commerciales de Petite-Forêt : Désignation d'un membre

Auchan, par l'intermédiaire de ces différentes filiales immobilières, porte un projet d'extension de la zone commerciale de Petite-Forêt. La Porte du Hainaut est invitée à siéger au sein d'un comité d'enseignes au même titre que son homologue valenciennois, les villes de Raismes, Petite-Forêt et Valenciennes ou encore les chambres consulaires. Ce groupement sera sollicité préalablement à toute demande d'implantation d'enseigne sur le site de Petite-Forêt et délibérera à la majorité simple sur les projets.

Le Bureau Communautaire décide :

- de désigner Monsieur Aymeric ROBIN comme représentant de La Porte du Hainaut au sein de la commission d'enseignes du Parc d'Activités Commerciales de Petite-Forêt.

Adoptée à l'unanimité

24/249B Entretien des écluses de la Scarpe et ses ouvrages annexes : Autorisation de signature du marché public

Au titre de la concession portuaire signée avec Voies Navigables de France (VNF), la CAPH est notamment chargée de l'exploitation des écluses de Thun (y compris la passe à poissons) et de Saint-Amand-les-Eaux.

Le marché public d'entretien de ces 2 ouvrages arrive à échéance en fin d'année 2024 et la CAPH a donc procédé au lancement d'une nouvelle consultation le 4 octobre dernier en vue d'assurer le renouvellement de ces prestations à compter de 2025.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 3 décembre dernier a retenu l'offre présentée par le candidat EAU TRAVAUX ET MAINTENANCE dans la mesure où cette offre apparaissait comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

Le montant annuel des prestations préventives s'élève à 75 160 € HT. Les prestations curatives seront quant à elles réalisées dans une limite de 80 000 € HT maximum par an.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer, exécuter et régler le marché conclu avec la société EAU TRAVAUX ET MAINTENANCE.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion CYCL_EAU-731-6156-ENV-SCARPE du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

24/217B Information Marchés Publics - Travaux d'aménagement du schéma cyclable de La Porte du Hainaut : Résultat de l'attribution de l'accord-cadre

Les élus du Bureau sont informés de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 3 octobre dernier concernant l'attribution de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents relatif à la réalisation des travaux d'aménagement du schéma cyclable de La Porte du Hainaut.

Les lots, les noms des entreprises et les montants sont repris ci-dessous :

Lot	Intitulé du lot	Montant minimum du lot	Montant maximum du lot	Attributaires	Localités
1	Revêtements, mobilier, espaces verts	Sans minimum	17 500 000 € HT	RAMERY TP HAINAUT/TCL	ERQUINGHEM LYS (59193) / VIEUX CONDE (59690)
				SAS SORRIAUX TP	HASPRES (59198)
				PINSON PAYSAGE NORD/JEAN LEFEBVRE NORD	LESQUIN (59814) / DENAIN (59220)
2	Signalisation		2 500 000 € HT	GROUPE HELIOS T1-SIGN PLUS	NOYELLES SOUS LENS (62221)
				SIGNATURE SAS	ARMENTIERES (59280)
				AXIMUM	OSTRICCOURT (59162)

24/218B Information marchés publics - Nettoyage courant des locaux de la CAPH : Résultat de l'attribution du marché public

Les élus du Bureau sont informés du résultat de l'attribution du marché de nettoyage courant des locaux de La Porte du Hainaut lors de la Commission d'Appel d'Offres du 5 novembre dernier.

Le nom de l'entreprise et les montants sont repris ci-dessous :

GSF PLUTON	59300 FAMARS
------------	--------------

Le montant annuel de son offre pour la réalisation des prestations récurrentes s'élève à 321 981,75 € HT. Les prestations ponctuelles ou exceptionnelles seront quant à elles réalisées sur bons de commande dans la limite de l'enveloppe financière ci-dessous :

Montant minimum des prestations ponctuelles ou exceptionnelles	Montant maximum des prestations ponctuelles ou exceptionnelles
Sans minimum	300 000 € HT

24/219B Information marchés publics - Aménagement d'espaces pour les bureaux et locaux à usage tertiaire de La Porte du Hainaut : Lancement d'une consultation

Pour l'aménagement de ses espaces de bureaux et de locaux à usage tertiaire, La Porte du Hainaut dispose actuellement d'un accord-cadre dont le montant maximum sur la durée de celui-ci sera prochainement atteint du fait notamment des futurs aménagements à venir.

Aussi, afin d'assurer la continuité des prestations à l'expiration du contrat actuel, il y a lieu d'anticiper le renouvellement de l'accord-cadre en prévoyant le lancement d'une nouvelle consultation.

Après analyse des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres de La Porte du Hainaut sera amenée à procéder au choix de l'attributaire et une délibération sera prise lors d'un prochain Bureau Communautaire afin d'acter le choix opéré et autoriser Monsieur le Président à signer le marché.

24/220B Information - Mise à disposition de deux agents à l'Office de Tourisme et à Porte du Hainaut Développement

Conformément à la réglementation, les élus du Bureau doivent être informés préalablement de toute mise à disposition ainsi que de tout renouvellement de mise à disposition des agents de la collectivité.

Il s'agit :

- ✓ de la mise à disposition à 100% de Mme LECARPENTIER auprès de Porte du Hainaut Développement qui arrivera à son terme en février 2025 et fera l'objet d'un renouvellement pour une durée de 3 ans,
- ✓ et de la mise à disposition à 80% de Mme DELPORTE auprès de l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut qui arrivera à échéance en mars 2025, et fera l'objet d'un renouvellement pour une durée de 3 ans également.

24/225B Information marchés publics - Requalification de la ZAC du Plouich à Raismes : Lancement d'une consultation pour la désignation de la maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de son programme de réaménagement des ZAE du territoire, La Porte du Hainaut va requalifier sa dernière Zone d'Activités, celle du Plouich située à Raismes.

L'enjeu est de travailler sur le changement d'image de ce parc et sur la valorisation de ses entrées afin de rendre le secteur attractif et dynamique.

L'entrée de cette zone a fait l'objet d'une première étude pré-opérationnelle visant à arrêter des propositions de programmation et de montage opérationnel.

La poursuite du projet implique aujourd'hui de s'adjoindre, à travers la conclusion d'un marché public, les compétences d'une équipe de Maîtrise d'œuvre spécialisée chargée de mener les études de conception et d'assurer le suivi de la réalisation des travaux de la zone.

Pour information, l'enveloppe prévisionnelle de travaux arrêtée par le Maître d'Ouvrage s'élève à 10 000 000 € HT. Sur cette base, le marché de Maîtrise d'œuvre a été estimé à 550 000 € HT.

Après analyse des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres sera amenée à procéder au choix de l'attributaire et une délibération sera prise lors d'un prochain Bureau Communautaire afin d'acter le choix opéré et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché.

24/226B Information marchés publics - Entretien hivernal des voiries des Zones d'Activités de La Porte du Hainaut : Résultat de l'attribution du marché public

Les élus du Bureau sont informés de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 5 novembre dernier concernant l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif à la réalisation des prestations d'entretien hivernal des voiries des Zones d'Activités de La Porte du Hainaut. Le nom de l'entreprise et les montants sont repris ci-dessous :

SOTRAVEER	59670 WINNEZEELE
-----------	---------------------

Montant minimum de l'accord-cadre	Montant maximum de l'accord-cadre
Sans minimum	300 000 € HT

24/231B Information marchés publics - Rénovation énergétique de la médiathèque Jacques Prévert de Denain : Résultat de l'attribution du marché public

Les élus du Bureau sont informés de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 3 décembre dernier concernant l'attribution du marché relatif à la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la médiathèque Jacques Prévert située à Denain.

Les lots, les attributaires et les montants sont repris dans ci-dessous :

Lots	Attributaires	Montant des offres en € HT
1 - Chauffage – Ventilation – Climatisation - GTB	ID CLIM VALENGREEN - 62490 Vitry-en-Artois	861 400 (toutes tranches)
2- Second Œuvre	SPIE BATIGNOLLES NORD - 59472 Seclin	360 829,46
3- Electricité	DAINVILLE ELECTRICITE - 62000 Dainville	298 759,48
4- Etanchéité	RAMERY ENVELOPPE - 59193 Erquinghem Lys	81 000
5- Déménagement des plateaux	ALP DEMENAGEMENT - 95200 Sarcelles	35 238

24/232B Information Marchés Publics - Animation et suivi d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) à Denain dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et du Programme Action Cœur de Ville pour la période 2025-2028

En complément du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Denain, l'Agglomération assure le suivi et l'animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville et le quartier du Nouveau Monde.

Cette opération qui a débuté au 1er janvier 2020 a permis la rénovation de 130 logements privés via l'octroi des subventions de l'ANAH et de l'agglomération. Elle a aussi engagé une procédure plus coercitive, une procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur 15 adresses qui visent à contraindre les propriétaires par voie de Déclaration d'utilité publique à remettre en état d'habitabilité leur logement.

Parce que l'état du parc privé de la ville de Denain le nécessite encore, il est proposé de relancer une nouvelle OPAH RU afin de reconduire les moyens financiers et techniques en faveur de la rénovation des logements privés de la ville. Pour ce faire, La Porte du Hainaut prévoit de confier par voie de marché, la mission d'animation à un opérateur spécialisé.

24/246B Information marchés publics - Formation aux métiers du numérique : Lancement d'une consultation

Depuis 2017, la CAPH a mis en place cinq formations ciblées sur les métiers du numérique consistant en des programmes pour les développeurs web, les référents numériques et la communication digitale.

Aujourd'hui, il y a lieu de relancer cette dynamique, en prenant en compte les évolutions du marché du travail et les besoins croissants en compétences numériques sur notre territoire liées à notre Projet de Territoire.

C'est dans ce cadre que La Porte du Hainaut envisage de procéder au lancement d'une consultation relative à la mise en place d'un nouveau programme de formation aux métiers du numérique.

Après analyse des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres de La Porte du Hainaut sera amenée à procéder au choix de l'attributaire. Ce choix sera réalisé au regard des critères de jugement des offres définis dans les documents de la consultation.

Sur cette base, une délibération sera prise lors d'un prochain Bureau Communautaire afin d'acter le choix opéré par les membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché.

INFORMATIONS DIVERSES

Information - Panneaux d'information digitaux

- ✓ *Dans le cadre de l'évaluation régulière des équipements de la CAPH et afin d'assurer une communication efficace et adaptée aux besoins des habitants, La Porte du Hainaut a pris la décision de retirer les panneaux d'information digitaux mis en place dans les communes du territoire.*
- ✓ *Ces dispositifs, aujourd'hui devenus technologiquement obsolètes, sont de plus en plus sujets à des dysfonctionnements. De surcroît, les entreprises spécialisées cessent progressivement d'en assurer la maintenance, rendant leur usage et leur pérennité difficiles.*
- ✓ *L'agglomération prendra en charge l'intégralité des frais liés à la désinstallation de ces panneaux. Cette opération sera coordonnée avec les services municipaux afin de limiter au maximum toute gêne éventuelle.*
- ✓ *Par défaut, l'ensemble du parc sera désinstallé. Les élus souhaitant conserver le panneau ont été invités à se manifester en fin de séance auprès de Thibaud BENTATA, Directeur de la Communication.*
- ✓ *Conscients de l'importance de maintenir une information accessible et moderne pour les habitants, une réflexion approfondie est dès à présent engagée pour définir et proposer un dispositif d'information plus adapté aux usages actuels et aux besoins des habitants.*

Information – Point vidéoprotection

- ➔ *Une vingtaine de communes ont participé à la phase 1 'Etude' du projet (AVPROTEC) pris en charge par La Porte du Hainaut.*
- ➔ *Pour les communes ayant participé à cette phase 1 et qui sont désormais intéressées pour la concrétisation du projet : il est souhaité que celles-ci se manifestent rapidement avant cette fin d'année et ce, afin de respecter le calendrier arrêté (lancement des travaux avec AVPROTEC/EIFFAGE courant 2025). L'ingénierie, les travaux et la maintenance du matériel seront à la charge des communes.*
- ➔ *A noter qu'il n'est pas obligatoire de passer par AVPROTEC/EIFFAGE pour la concrétisation du projet ; l'étude pouvant ainsi servir de base pour les communes souhaitant s'engager avec un autre prestataire.*
- ➔ *Concernant les données, celles-ci pourront être stockées sur un serveur mutualisé, hébergé dans les locaux de la CAPH.*

Dates des prochaines instances :

- ➔ **Conseil Communautaire (Budgets Primitifs 2025)**
Lundi 13 Janvier 2025 – 18h00
- ➔ **Exécutif**
Mercredi 22 Janvier 2025 – 12h00
- ➔ **Vœux Institutionnels**
Jeudi 23 Janvier 2025 – 18h30
- ➔ **Bureau et Conseil Communautaire**
Lundi 24 Février 2025 – Dès 16h30

Fait à Wallers, le lundi 16 décembre 2024

Affiché et publié le 23/12/2024
Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE

18/12/2024
Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

20

Le Président de La Porte du Hainaut

Aymeric ROBIN

La Secrétaire de séance,

Mme Stéphanie HUGUES (HÉLESMES)